

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Contrat quadriennal
2005 – 2008



**BIBLIOTHEQUE NATIONALE UNIVERSITAIRE DE
STRASBOURG**

CONTRAT QUADRIENNAL DE LA BIBLIOTHEQUE NATIONALE
UNIVERSITAIRE DE STRASBOURG

2005-2008

Entre,

LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA
RECHERCHE

et la BNU de STRASBOURG

Après délibération de son conseil d'administration
en date du 21 octobre 2005

d'une part,

d'autre part,

**Il est établi le présent contrat de développement pour les années 2005-2008.
Ce contrat fera l'objet d'une évaluation de ses programmes d'action au regard des objectifs
poursuivis, avant son renouvellement.**

Fait à Paris, le 14 décembre 2005

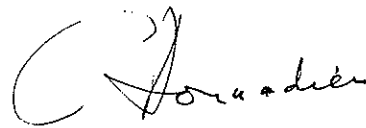
*Pour le ministre de l'éducation nationale,
de l'enseignement supérieur et de la recherche
et par délégation,*

*L'administratrice par intérim de la Bibliothèque
Nationale Universitaire de Strasbourg*

Le directeur de l'enseignement supérieur,



Jean-Marc MONTEIL



Catherine DONNADIEU-TROCME

VOLET RECHERCHE
DU CONTRAT QUADRIENNAL DE DÉVELOPPEMENT
DE LA BIBLIOTHEQUE NATIONALE UNIVERSITAIRE DE
STRASBOURG

2005-2008

*LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET
DE LA RECHERCHE*

ET

LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE UNIVERSITAIRE DE STRASBOURG

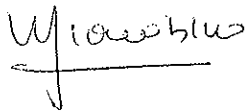
*Ont établi conjointement le volet recherche du contrat de développement pour les années
2005 à 2008.*

*Ce volet fera l'objet d'une évaluation de ses programmes d'action au regard des objectifs
poursuivis, avant renouvellement.*

Les termes de ce volet recherche sont validés par les parties soussignées.

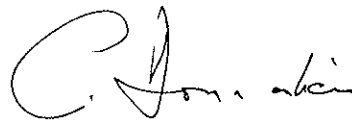
Fait à Paris , le 14 décembre 2005

*Pour le ministre de l'éducation nationale,
de l'enseignement supérieur et
de la recherche
La directrice de la recherche*



Elisabeth GIACOBINO

*L'Administratrice
par intérim
de la Bibliothèque Nationale Universitaire
de Strasbourg*



Catherine DONNADIEU

CONTRAT BNU de STRASBOURG 2005-2008

Préambule

La bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg (BNU) occupe, par la taille et la qualité de ses collections, une place majeure dans le dispositif documentaire à Strasbourg et au-delà.

La question de la réhabilitation et de la mise en sécurité de ses locaux est à l'ordre du jour et constitue un point important du contrat conclu entre l'Etat et les collectivités territoriales alsaciennes « Strasbourg ville européenne 2003-2005 ». Le programme général de l'opération est désormais validé. La procédure de choix du maître d'œuvre a été lancée et les études seront prochainement engagées.

Grande bibliothèque d'étude et de recherche en sciences humaines et sociales, la BNU doit inscrire son développement dans une politique de site et d'étroite coopération avec les universités qu'elle a vocation à desservir. Cette politique de site, autour de laquelle s'organisent également les volets documentaires des contrats 2005-2008 passés entre l'Etat et les universités Louis-Pasteur, Marc-Bloch et Robert-Schuman (qui prévoient par ailleurs de regrouper leurs services de documentation) privilégie les axes suivants :

- l'élaboration de la carte documentaire alsacienne ;
- le déploiement d'un portail d'accès commun aux ressources documentaires, dans le cadre de l'université numérique alsacienne (UNERA) ;
- la rétroconversion du « catalogue 1871-1918 » qui concerne la BNU et l'Université Louis-Pasteur.

Ces orientations, qui s'appuient sur la richesse de ses collections strasbourgeoises, tant à la BNUS que dans les universités, contribuent sur le plan de la documentation à l'objectif majeur de ces contrats qui visent à renforcer l'attractivité de Strasbourg dans la construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche.

1- Les chantiers de la BNU de Strasbourg

Dans le contexte strasbourgeois décrit dans le préambule, la BNU s'attachera à mettre en œuvre les chantiers suivants :

1.1 Le développement des collections dans le cadre de la carte documentaire alsacienne

La diversité et le développement soutenu des collections pour l'enseignement supérieur et la recherche sur le site rendent nécessaire l'élaboration d'une carte documentaire. Celle-ci prendra appui sur une estimation quantitative et qualitative des fonds existants et sur une description fine du développement des collections présentes à Strasbourg, Mulhouse et Colmar. Elle dressera un état des points forts et des lacunes du réseau et mettra en évidence les complémentarités et les recouvrements. Sur la base de ce travail d'analyse qui sera engagé dès 2005 une politique d'acquisition pourra être définie pour chaque structure (domaines d'acquisition, niveau de couverture à atteindre), dans la perspective d'un développement partagé. La BNU sera partie prenante de ce chantier auquel les communautés scientifiques concernées seront associées.

La carte documentaire permettra à la BNU de consolider sa vocation de bibliothèque de référence et de recours dans ses disciplines d'excellence comme les langues, littératures et civilisations germaniques ou les sciences religieuses, pour lesquelles l'établissement assure déjà les missions de CADIST. Elle permettra également de clarifier les responsabilités respectives des différentes bibliothèques du site par exemple dans le domaine des sciences de l'Antiquité couvert également par la MISHA ou sur la thématique européenne partagée avec la plupart des établissements strasbourgeois. C'est dans ce cadre que la BNU pourra développer ses ressources, couvrir des champs dans lesquelles les acquisitions seraient jugées insuffisantes, consolider sa mission de bibliothèque de recherche et contribuer au rayonnement du site.

La carte documentaire, pour la part commune aux universités d'Alsace et à la BNU, sera soumise à un comité de pilotage présidé par le recteur-chancelier, président du conseil d'administration de la BNU, réunissant les chefs des établissements concernés.

En ce qui concerne les ressources électroniques, les acquisitions menées en commun avec l'université Marc-Bloch seront poursuivies et approfondies.

1.2 La modernisation de l'informatique documentaire et la mise en valeur des fonds patrimoniaux

La BNU souhaite développer son offre de services à distance, en facilitant l'accès des usagers à sa collection électronique (catalogues, bases de données, périodiques électroniques, documents numériques). Elle s'engagera pour cela dans un grand chantier de réinformatisation, à l'occasion duquel le positionnement du service informatique sera réexaminé. Celui-ci devra en effet gagner en transversalité pour accomplir au mieux ses tâches de gestion (réseau, matériel) et celles plus proprement bibliothéconomiques (catalogage, gestion du SIGB, catalogues en ligne, liens avec le SUDOC, portail documentaire). Il réunira à ce titre informaticiens et bibliothécaires.

1.2.1 Réinformatisation et développement d'un système d'information documentaire

Parallèlement à cette réorganisation fonctionnelle, la BNU procèdera au changement de son système intégré de gestion de bibliothèque (SIGB) devenu obsolète et au développement d'un système d'information documentaire (SID). Les travaux préparatoires engagés ont permis de

sécuriser et de mettre à niveau le réseau comme le matériel, ainsi que de définir les fonctionnalités et services attendus de ces nouveaux outils. Ceux-ci seront intégrés au portail documentaire alsacien et les solutions informatiques retenues feront l'objet d'une concertation avec les autres établissements afin de présenter les garanties d'interopérabilité nécessaires au rapprochement ultérieur des différents systèmes. La BNU s'étant dotée d'un annuaire LDAP conforme aux recommandations SUPPAN, son futur SID pourra être adossé au socle de l'environnement numérique de travail EPPUN. A terme, le système d'information documentaire de la BNU proposera un accès personnalisé à l'ensemble des services et de la collection électronique. Cette dernière sera mise en valeur par les deux opérations suivantes, conduites dans le cadre de ce contrat.

1.2.2 Rétroconversion du catalogue 1871-1918

Legs de l'histoire, la place strasbourgeoise dispose d'un important fonds constitué entre 1871 et 1918, conservé à la BNU et au SCD de l'Université Louis-Pasteur. Pour valoriser cette collection unique en France mais aussi en Allemagne, la BNU conduira en partenariat avec l'ULP une grande opération de rétroconversion, qui concernera environ 800 000 notices au total, figurant dans plus de 700 registres d'ores et déjà numérisés en mode image et accessible en ligne en mode dégradé.

Le volume et la spécificité de ce catalogue, dont une part importante a été rédigée en écriture Sutterlin, rendent nécessaire le recours à un prestataire extérieur. Les modalités de la rétroconversion restent à préciser dans le cahier des charges, au regard des taux de recouvrement des notices dans les grands réservoirs bibliographiques ou catalogographiques et des possibilités de travail en direct dans le catalogue collectif de l'enseignement supérieur (SUDOC). Des contacts sont pris avec les autorités allemandes détentrices des bases bibliographiques et avec l'ABES pour déterminer les conditions juridiques et techniques d'une éventuelle reprise des données et de leur chargement dans le catalogue collectif. L'opération, qui courra sur cinq ou six années demandera un travail d'accompagnement important (traitement des anomalies, contrôles) assuré conjointement par les équipes de la BNU et de l'ULP affectées à ce projet. Celui-ci entrera en phase de production fin 2005 et se poursuivra donc dans le cadre du prochain contrat quadriennal.

Dans la mesure où la BNU dispose du volume de notices le plus important, celle-ci est attributaire d'une dotation globale pour la conduite de l'ensemble de l'opération (rétroconversion des notices de l'ULP comprise) pour les années 2006 à 2008.

1.2.3 Valorisation des fonds patrimoniaux

Dans la continuité des opérations de conservation et de valorisation initiées lors du précédent contrat, la BNU veillera à la finalisation de deux projets de numérisation, emblématiques de la portée scientifique du patrimoine qu'elle conserve. Elle s'attachera, d'abord, à la diffusion sur son portail internet et sur le portail SUDOC de la collection Corvey acquise dans sa version numérique auprès de l'éditeur BWD. Elle poursuivra, ensuite, son investissement dans le programme de valorisation des papyrus, établi en partenariat avec la MISHA et l'UMR 7044. La BNU mettra à disposition du projet les moyens informatiques requis pour l'hébergement de la base de données, outil d'exploitation scientifique du corpus numérisé. Elle s'attachera, enfin, à dresser et diffuser les inventaires de ses fonds spécialisés présentant un grand intérêt scientifique pour la communauté universitaire.

En parallèle, le programme de conservation et de traitement des collections patrimoniales sera poursuivi.

1.2.4 Programmes de recherche

La BNU va mener durant cette période contractuelle quatre programmes de recherche, dont deux sont anciens. Il s'agit de la *Bibliographie alsacienne* (programme mené depuis 1977) et du programme de recherche sur *l'Iconographie du XVIe siècle en Alsace* (dépouillement et analyse des gravures illustrant les ouvrages publiés en Alsace au XVIe siècle).

Deux programmes nouveaux vont être initiés : *Expériences de terrain et compétences cartographiques* mené avec un groupe de recherche de la MISHA, et la publication du *Catalogue des éditions originales d'ouvrages baroques allemands*, réalisé avec des équipes de recherche d'universités parisiennes.

1.3 L'amélioration des conditions d'accueil et des services proposés aux usagers

Les services aux usagers sont au cœur de la réflexion conduite en amont du chantier de modernisation, qui prévoit notamment de renforcer l'accessibilité des collections. Le développement de l'offre électronique consultable à distance constituera à cet égard une avancée majeure. Sur place, des solutions provisoires seront mises en place dans l'attente des travaux. Outre des conditions de consultation facilitées (poursuite de l'accès aux magasins à certains enseignants-chercheurs), les chercheurs pourront bénéficier de services complémentaires : un accueil spécifique leur sera proposé et des espaces leur seront réservés. En lien avec son système d'information documentaire, la BNU prévoit également de développer un service de reproduction, capable de numériser à la demande les ouvrages anciens épuisés.

Enfin, la BNU poursuivra sa politique d'ouverture élargie, tout au long de l'année. Dans un premier temps, 72 heures d'ouvertures hebdomadaires seront de nouveau assurées dès 2005. La possibilité d'une ouverture dominicale, qui permettrait le passage à 80 heures d'ouverture hebdomadaire, sera ensuite étudiée.

2 La gestion des ressources humaines IATOSS et la politique de prévention en faveur des personnels

2.1 La formation continue des personnels

La formation continue des personnels constitue une priorité de la politique de gestion des ressources humaines pour la période quadriennale, marquée par des chantiers importants et annonciatrice de changements.

Pour accompagner la modernisation des systèmes d'information relatifs à la documentation et le développement de nouveaux métiers, la formation des personnels au système intégré de gestion des bibliothèques (SIGB), mais aussi à la bureautique, à l'informatique et enfin à l'accueil constitue les axes prioritaires du programme de formation.

Le recours à des organismes extérieurs comme le centre régional de formation professionnelle Média!, l'ENSSIB, l'URFIST ou bien encore à des consultants ou à des fournisseurs de produits pour des formations ciblées est actuellement privilégié. La bibliothèque pourra également utiliser les ressources offertes par le CAFA et les IRA s'agissant des formations interministérielles.

2.2 La gestion des emplois

L'établissement compte une centaine d'emplois financés actuellement sur le chapitre 31.05. répartis sur quatre fonctions principales que sont le développement et la valorisation de la collection, le magasinage, les tâches administratives et les services technique et informatique.

Trente cinq agents sont susceptibles de partir en retraite dans la prochaine décennie. La bibliothèque, dans ce contexte et dans celui de la restructuration de ses locaux, mettra en place une gestion prévisionnelle de ses emplois, de ses effectifs, et de ses compétences et redéfinira ses besoins en terme de postes. A cette fin, elle réalisera, dès 2005, des fiches de poste à partir du référentiel des bibliothèques (Bibliofil') pour mieux connaître le potentiel existant. Celles-ci serviront par ailleurs de support à la mise en œuvre des entretiens d'évaluation qui interviendront à l'issue de l'année universitaire 2005-2006. Ces outils permettront d'établir une cartographie des emplois et de repérer les décalages entre les compétences disponibles et souhaitées. Des tableaux de bord et des indicateurs devront également être construits pour aider l'établissement dans le pilotage de ses futurs recrutements.

A l'issue de ce travail, des ajustements de la structure des emplois pourront s'opérer sous la forme de redéploiements d'emplois afin de privilégier une meilleure répartition des personnels en fonction des priorités du projet d'établissement. Ainsi, des personnels administratifs seront redéployés vers des fonctions de bibliothéconomie, afin d'accompagner la réorganisation de la bibliothèque qui sera menée en parallèle avec les travaux de réhabilitation des bâtiments. Par ailleurs, une meilleure adéquation poste-personne sera recherchée.

L'établissement emploie une dizaine d'agents non titulaires sur budget État, sept sur ressources propres auxquels il faut ajouter une vingtaine d'emplois-jeunes, de CES et de CEC qui couvrent des besoins dans les domaines de l'informatique, de la maintenance et de la logistique. Ces agents pourront bénéficier de préparations aux concours, notamment des concours aux métiers du livre. Par ailleurs la disparition progressive de ce type d'emplois nécessitera de la part de l'établissement une gestion particulièrement rigoureuse et un contrôle de l'impact qu'aura nécessairement cette évolution.

L'établissement rediscutera les possibilités de modulation ou d'annualisation du temps de travail en fonction des impératifs de chaque service, dans le but d'améliorer les conditions et l'organisation du travail des personnels tout en privilégiant la modernisation de l'accueil et des prestations offertes aux usagers.

2.3 La politique de prévention en faveur des personnels

Les questions d'hygiène et de sécurité sont actuellement examinées par le Comité Technique Paritaire institué depuis septembre 2003.

La bibliothèque devra mettre en place un comité d'hygiène et de sécurité conformément au décret du 24 avril 1995 instituant ces comités dans les établissements d'enseignement supérieur.

Un programme annuel de prévention recensant les actions d'information, de formation et de prévention à la sécurité des biens et des personnes à mettre en œuvre au sein de l'établissement devra être formalisé.

Il est d'ores et déjà prévu de reconduire les formations à la sécurité incendie. Par ailleurs, des formations spécifiques (équipiers de première intervention, évacuation incendie, secourisme...) seront proposées, notamment aux agents occupant des fonctions d'encadrement ou étant exposés à des risques particuliers dans l'exercice de leur métier.

La Bibliothèque élaborera le document unique sur l'évaluation des risques professionnels conformément au décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001 selon une démarche et un échéancier qui devront être précisés.

Un médecin de prévention continuera à assurer les obligations réglementaires de suivi médical auprès des personnels et d'actions sur le milieu professionnel.

3 Le patrimoine de la BNU

La bibliothèque nationale universitaire de Strasbourg (BNU) dispose d'un patrimoine immobilier bâti implanté sur deux sites au centre de Strasbourg (un bâtiment place de la République et deux bâtiments rue Joffre reliés par un tunnel de liaison). Elle a fait récemment l'objet d'un classement

monument historique pour les façades, les toitures et les vestiges du décor intérieur d'origine et l'ensemble des intérieurs est inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques (arrêté du 10 novembre 2004).

Le service technique chargé de l'entretien est rattaché au secrétaire général : ce service est composé de deux agents. Le renforcement de ce service, s'il est jugé nécessaire, devra être négocié dans les projets de gestion des ressources humaines.

3.1 L'état des lieux

La commission de sécurité, lors de sa visite du 30 juin 2005, a donné un avis défavorable concernant en particulier le bâtiment République. Dans le cadre du futur chantier, un diagnostic technique et un diagnostic sécurité ont été établis par des bureaux d'études spécialisés.

La BNU se trouve face à un problème de stockage : la saturation des magasins atteint un niveau maximum. Les travaux de réhabilitation relatifs à la mise en sécurité des collections ainsi qu'à celle des bâtiments sont inscrits au contrat triennal 2003-2005 « Strasbourg ville européenne ».

3.2 Les opérations conduites au cours du contrat

Les financements mis en place par l'Etat en 2004 et 2005 permettent de procéder à la programmation des travaux de réhabilitation et de mise en sécurité, ainsi qu'au lancement des études.

Afin de maintenir en bon état les bâtiments et les équipements et d'assurer un bon fonctionnement de l'existant, la BNU mobilisera conjointement les crédits de l'Etat (action maintenance et logistique immobilière) et ses ressources propres. Elle se dotera d'un logiciel informatique de gestion du patrimoine.

La maintenance à réaliser dans le cadre du contrat quadriennal 2005-2008 concerne en plus de la maintenance courante, le changement des fenêtres de la place de la République et de la rue Joffre, dans le respect des normes imposées par les monuments historiques. L'Etat accompagnera la BNU dans ce projet en lui accordant une action spécifique répartie sur 2006 et 2007. De plus, seront réalisées dans le cadre de ce contrat la sécurisation des grès des façades de la rue Joffre et l'intervention sur les statues des façades du bâtiment principal.

Annexe indicateurs

Les éléments statistiques et indicateurs pour le bilan et le projet de l'établissement s'inscrivent dans la logique de la loi organique du 1er août 2001 relative aux lois de finances (LOLF) : évoluer d'une culture de moyens à une culture d'objectifs et de responsabilité.

Des indicateurs permettent de mesurer la performance obtenue dans le cadre des programmes. Trois types d'indicateurs peuvent être distingués.

1. *Indicateurs PAP/RAP (projet et rapport annuels de performances)*
Ils sont annuels et nationaux et permettent au responsable des programmes de rendre compte au Parlement de la performance du dispositif national dont il a la charge.
2. *Indicateurs CONTRATS*
Ils sont renseignés établissement par établissement tous les quatre ans. Ils permettent ainsi de mesurer la performance de chaque établissement, de le positionner dans son contexte et servent de base au dialogue contractuel.
3. *Indicateurs PILOTAGE DE L'ÉTABLISSEMENT (autoévaluation)*
Ces indicateurs sont propres à chaque établissement et sont élaborés sous sa responsabilité dans le cadre de son dispositif d'autoévaluation, pour son propre pilotage. Ils permettent également à chaque établissement de fournir un bilan quadriennal et d'alimenter le dialogue contractuel.

Dans le cadre du contrat quadriennal, les indicateurs demandés aux établissements (voir page suivante) répondent à trois logiques :

1. *mesurer la contribution de chaque établissement aux objectifs stratégiques fixés par le Parlement dans le cadre des deux programmes de la mission interministérielle "recherche et enseignement supérieur" :*
 - *programme « formations supérieures et recherche universitaire »,*
 - *programme « vie étudiante »,*
2. *documenter le dialogue de gestion entre le ministère et les opérateurs que sont les établissements,*
3. *mesurer l'impact des opérations spécifiques menées par chaque établissement dans le cadre de sa stratégie propre (actions prévues au contrat quadriennal).*

N. B. : Ces indicateurs ne dispensent pas l'établissement d'élaborer les siens propres, pour son pilotage, dans une démarche globale d'autoévaluation : ces données pourront être exploitées dans le cadre de la présentation du bilan et du projet.

INDICATEURS DOCUMENTATION

Indicateurs 2004 qui devront être actualisés à l'occasion du bilan de contrat

Intitulé de l'indicateur	2004	2008
Nombre d'emplois permanents	BNU	BNU
Dépenses d'acquisitions documentaires	1 168 860	
% des dépenses d'acquisitions documentaires par rapport aux dépenses totales	29,70%	
% des étudiants et enseignants-chercheurs par rapport au total des inscrits	63,32%	
m² / Inscrits	1,26%	
Nombre d'inscrits par place de travail	35,31	
Collections imprimées : nombre de mètres linéaires	63 981	
% des collections en libre accès	2,08%	
Monographies : nombre de volumes acquis à titre onéreux dans l'année / total des inscrits	0,81	
Périodiques : nombre de titres (support papier) acquis à titre onéreux dans l'année / total des inscrits	0,11	
Périodiques : nombre de titres (support électronique) acquis à titre onéreux dans l'année / total des inscrits	-	
inscrits		
Nombre de notices bibliographiques dans le catalogue informatisé de l'établissement	BNU	BNU
% de documents signalés dans le catalogue informatisé de l'établissement	BNU	BNU
% de documents signalés dans le Sudoc	BNU	BNU
Nombre de fiches restant à rétroconvertir	BNU	BNU
Entrées / total des inscrits	19,90	
Communications sur bulletin et prêts à domicile / total des inscrits	19,17	
Consultation des bases de données en intranet : nombre de documents téléchargés	-	
Consultation des périodiques électroniques en intranet : nombre de documents téléchargés	-	
Consultation du site web (internet) : nombre de documents téléchargés	-	
Prêts entre bibliothèques : demandes émises	4 505	
Prêts entre bibliothèques : demandes reçues	15 172	
Nombre de jours ouverts dans l'année	279	
Horaire hebdomadaire moyen d'ouverture	72	
Disponibilité théorique d'une place assise par semaine et par inscrit	2h02	
Nombre de pages numérisées visualisables sur le site Internet	BNU	BNU
Nombre d'heures de formation à la Sécurité dispensées aux personnels	BNU	BNU
Ratio fonctions bibliothéconomiques / services / administratives en ETP	BNU	BNU

BIBLIOTHEQUE NATIONALE et UNIVERSITAIRE de STRASBOURG

Contrat 2005 - 2008

Annexe financière, en euros

Intitulés	Chapitre article	Actions Lof	2 005	2 006	2 007	2 008	Total
1. DOCUMENTATION							
Collections	36-11-20	1.5	250 000	250 000	250 000	250 000	1 000 000
Accueil	36-11-20	1.5	75 000	75 000	75 000	75 000	300 000
Informatique	36-11-20	1.5	75 000	75 000	75 000	75 000	300 000
Rétroconversion	36-11-20	1.5		240 000	240 000	240 000	720 000
Patrimoine	36-11-20	1.5	35 000	35 000	35 000	35 000	140 000
2. Recherche							
Crédits scientifiques (plan pluriformation)	66-71-50	1.6 à 1.12	18 750	18 750	18 750	18 750	75 000
3. Gestion ressources humaines							
Formation IATOSS	36-11-60	1.15.2	4 600	4 600	4 600	4 600	18 400
4. Patrimoine immobilier							
Maintenance	66-72-10	1.14.3	150 000	300 000	250 000	150 000	850 000
<i>dont action spécifique fenêtres : 150 000 € en 2006 et 100 000 € en 2007</i>							
Total général			608 350	998 350	948 350	848 350	3 403 400

Récapitulatif par chapitres et articles budgétaires

	36-11-20		435 000	675 000	675 000	675 000	2 460 000
	36-11-60		4 600	4 600	4 600	4 600	18 400
	66-71-50		18 750	18 750	18 750	18 750	75 000
	66-72-10		150 000	300 000	250 000	150 000	850 000

Récapitulatif indicatif par action et sous-actions loif

Intitulés des actions		N° des actions	2 005	2 006	2 007	2 008	Total
Bibliothèques et documentation		1.5	435 000	675 000	675 000	675 000	2 460 000
Recherche		1.6 à 1.12	18 750	18 750	18 750	18 750	75 000
Immobilier (maintenance) dont action spécifique fenêtres : 150 000 € en 2006 et 100 000 € en 2007		1.14.3	150 000	300 000	250 000	150 000	850 000
Pilotage		1.15	4 600	4 600	4 600	4 600	18 400
Pilotage de l'établissement (direction, administration, GFC, GRH...) y compris les TIC		1.15.2	4 600	4 600	4 600	4 600	18 400
Total général			608 350	998 350	948 350	848 350	3 403 400

Soutien financier de l'Etat sous réserve des moyens accordés chaque année par la loi de finances et de leur disponibilité en cours d'exercice

Modalités d'application du présent contrat pour la recherche

Le Ministère et la Bibliothèque Nationale Universitaire de Strasbourg s'accordent pour le présent contrat sur les objectifs stratégiques que l'établissement entend mettre en œuvre, en cohérence avec les orientations de la politique nationale de recherche pour accroître la performance et la visibilité internationale de la recherche. Le Ministère soutient l'établissement pour la mise en œuvre de sa politique au travers des modalités suivantes :

- les crédits sont accordés chaque année aux équipes et programmes ayant fait l'objet d'une évaluation nationale, selon les répartitions jointes en annexe, que l'établissement s'engage à respecter ;
- sous réserve des moyens accordés chaque année par la loi de finances et de leur disponibilité au cours de l'exercice, la Direction de la Recherche garantit pour les quatre années du contrat la reconduction en euros courants de la subvention accordée au titre de la première année. Ces dispositions n'excluent pas, exceptionnellement, la possibilité d'une mise à jour avant l'échéance du contrat pour tenir compte, notamment, du réexamen explicitement prévu de certaines entités et/ou des crédits d'infrastructures.

L'établissement est autorisé à prélever « un bonus qualité recherche » (BQR) de 15 % maximum sur chacun des crédits, à l'exception des crédits d'infrastructures et des crédits de maintenance. Ce BQR ne peut être utilisé que pour financer des actions relevant du budget civil de recherche et de développement et à compter de l'année 2006 des actions « recherche universitaire » du programme formations supérieures et recherche universitaire de la Mission Interministérielle Recherche et Enseignement Supérieur (MIREs). Son mode d'utilisation constituera l'un des éléments de l'évaluation de la politique scientifique de l'établissement.

Au terme du présent contrat, une évaluation scientifique des actions réalisées, au regard des objectifs définis précédemment, sera effectuée afin de servir de base au contrat suivant.

Cette évaluation fera l'objet d'une concertation entre le Ministère et l'établissement pour la partie du volet recherche.

a) Gestion financière des contrats de prestations extérieures

Le Ministère appelle tout particulièrement l'attention de l'établissement sur la nécessité de se conformer aux règles de bonne gestion des contrats de prestations extérieures. Selon les principes rappelés récemment par la Cour des comptes, ces contrats doivent être passés et gérés sous la responsabilité du chef d'établissement. Lorsque, à titre exceptionnel, le recours aux services d'une filiale ou d'une association s'avère inévitable, cette dernière doit être également signataire du contrat et la nature des prestations attendues de celle-ci doit être clairement précisée. Il importe que le co-signataire, demandeur de la prestation, soit dûment informé de l'intervention de cette filiale ou association.

Le respect de ces prescriptions sera un élément important lors de l'évaluation par le Ministère des réalisations du présent contrat.

b) Recommandations scientifiques

L'établissement est instamment invité à constituer un « comité d'expertise extérieur » composé de personnalités scientifiques de haut niveau, françaises et européennes, chargé de donner son avis sur la politique scientifique de l'établissement et d'aider celui-ci dans ses grandes orientations.

Pour préparer les recrutements, l'établissement mettra l'accent sur les profils recherche afin de renforcer les structures existantes ou d'anticiper les évolutions des disciplines en matière de recherche. Il prendra toutes dispositions pour favoriser la mobilité des chercheurs vers l'établissement.

Vague : C

Contrat : Contrat 2005-2008 BIBLIOTHEQUE NATIONALE ET UNIVERSITAIRE DE STRASBOURG

Ecole Doctorale, Unité de Recherche, Programme Pluri-Formations, Dotation particulière	Responsable	Créd. Scientif.	Info. Scientif.	Vacations	Infrastructures	Moyens calcul
PPF						
DS : 6 Département des Sciences humaines et humanités						
PPF	MISE EN VALEUR DE COLLECTIONS PARTICULIERES DE LA BIBLIOTHEQUE POUR LA RECHERCHE EN SCIENCES HUMAINES DANS LE CADRE DES AXES PRIORITAIRES DE DEVELOPPEMENT DE LA BIBLIOTHEQUE, DES UNIVERSITES DE STRASBOURG ET DE LA M.I.S.H.A.	Bernard FALGA	18 750			
	TOTAL PPF DS 6		18 750			
	TOTAL PPF		18 750			
	TOTAL GENERAL ETABLISSEMENT		18 750			

TOTAL GENERAL DE LA TRANCHE 2005 18 750